

L'ALTERNATIVE PARTICIPATIVE

Nous mettrons en œuvre...

Une communication transparente

Une **communication transparente** permet de débattre ou d'avoir un avis éclairé : c'est un préalable à tout processus de participation.

La transparence qualifie une pratique guidée par **la sincérité et l'accessibilité**.

La sincérité exprime ici la **justesse** et **l'honnêteté** de l'information, le fait que l'information soit la plus **complète** possible et corresponde à la **réalité**.

L'accessibilité couvre plusieurs notions :

- La **mise à disposition** d'informations sans préjuger de l'intérêt ou du désintérêt du public. Cela implique pour les élus d'avoir un souci permanent de rendre compte des décisions, de l'évolution des projets et des réflexions, de l'activité de la commune (*conseil municipal, commissions municipales...*) et également du fonctionnement des services par des indicateurs clés...
- La **facilité d'accès**, par une diversité d'outils de communication (*bulletin communal, newsletter, réseaux sociaux, affichage...*) et un classement efficace et ludique de toutes les informations sur le site internet de la commune.
- Le message doit être **compréhensible, clair, vulgarisé**, sans préjuger de la capacité de compréhension des lecteurs qui pousserait à occulter la complexité d'un sujet : l'information doit être complète tout en étant compréhensible par les non-spécialistes.
- La **convivialité** du message pour donner envie de s'informer.

Il convient également de s'interroger régulièrement sur la portée de la communication. A-t-elle été bien comprise ?

L'information doit également être diffusée au bon opportuniste, ni trop tôt lorsque les contours de la réflexion sont encore trop vagues, ni trop tard lorsque le projet est déjà lancé ou achevé.

La communication transparente est souvent vue du point de vue descendant, mais il faut aussi prendre en compte la **communication ascendante**. C'est à dire la possibilité à tout moment **d'interpeller** la commune, via une diversité d'outils (téléphone, lettre, mail, site internet...) pour signaler une nuisance, un désagrément ou suggérer des idées, des propositions d'amélioration... Il faut prendre acte de la demande de façon structurée (document de suivi des interpellations) et répondre aux demandes de manière adaptée, pertinente et équitable.

« Bien informés, les hommes sont des citoyens ; mal informés, ils deviennent des sujets »

Alfred SAUVY 1898-1990 – économiste, démographe et sociologue à l'origine de l'expression « tiers monde »